

## Quand revient le printemps...

Jamais Animaux-Secours n'a été aussi actif ! Deux procès difficiles viennent d'être gagnés et feront jurisprudence, pour des animaux mal entretenus : 16 chevaux et 7 poneys dans l'un deux, 78 chiens dans l'autre. Les pauvres bêtes nous ont été définitivement confiées et leurs propriétaires condamnés à vie ne plus détenir d'animaux. Ces deux procès font suite à un autre dans lequel un individu ayant attaché sa chienne au pare choc de sa voiture pour la traîner sur la route s'était vu infliger la même peine.

Le Refuge de l'Espoir n'a pas désemploié mais chiens et chats, même âgés ou à trois pattes, ont été adoptés dans le mois suivant leur accueil. Neuf chiens beagle provenant d'un laboratoire Lyonnais ont échappé à l'euthanasie normalement programmée à la fin des expériences et profitent d'une retraite heureuse dans de gentilles familles.

Quant à la ferme, elle a prouvé sa grande utilité en hébergeant temporairement ou définitivement chèvres, moutons, cochons, trois chevaux et quantité de lapins, oies, canards, poules et coqs. Plusieurs oiseaux blessés ont transité par nos volières pour être soignés puis relâchés, ou confiés à des centres spécialisés.

L'activité de secours aux animaux 24h/24, qui fait notre singularité et notre fierté, a été intense. De nombreux chiens et chats ont été récupérés accidentés ou errants blessés ou malades sur la route.

Bénévoles et stagiaires des écoles s'affairent à aider le personnel, et nous venons d'instituer tout un programme de « promeneurs de chiens » : une trentaine de jeunes adultes se sont déjà inscrits et vont suivre des cours de comportement canin avec des éducateurs bénévoles. Tous les chiens du refuge auront droit à une ballade journalière et apprendront à marcher en laisse et autres rudiments destinés à faciliter leurs adoptions.



Enfin, notre Conseil d'Administration s'est considérablement rajeuni, les « anciens » apportant leur expérience aux jeunes qui sont des graines d'espoir pour le futur de notre association.

Merci à tous !

Janine Vogler,  
Présidente



# animaux-secours

Association Reconnue d'Utilité Publique

284, route de la Basse Arve - 74380 Arthaz

Tél : (33) 04 50 36 02 80 - Fax : (33) 04 50 36 04 76 - [info@animaux-secours.fr](mailto:info@animaux-secours.fr)

[www.animaux-secours.fr](http://www.animaux-secours.fr)

# 2 procès en Appel !

Animaux-Secours au service des animaux quels qu'ils soient et de leur protection avec 2 gros dossiers portés à la barre du tribunal, un terminé et l'autre encore en cours...

Le Messager  
21 janvier 2016

Concernant la saisie de 16 équidés et 7 poneys le 6 mars 2014, un jugement en première instance le 5 février 2015 à charge sans restitution des animaux, un appel le 17 décembre 2015 mais en délibéré le 14 janvier 2016 qui confirma le premier jugement en première instance à la fois sur le fonds et les peines prononcées dont il s'agira désormais de faire exécuter la décision.

## Cranves-Sales

### Un couple condamné en appel pour avoir maltraité seize chevaux



Le 26 mars, le couple avait déjà été condamné en première instance à une interdiction définitive de détenir des équidés, un remboursement des frais engagés par Animaux-Secours (50 482 euros) et deux fois 160 euros d'amende (par personne ; ils étaient deux).

Jeudi 14 janvier, la cour d'appel de Chambéry a confirmé la condamnation d'un couple de propriétaires de chevaux de Cranves-Sales. Ce couple avait été condamné le 26 mars en première instance pour des faits de « placement ou maintien d'animal domestique ou d'animal sauvage apprivoisé ou captif dans un habitat, environnement ou

installation pouvant être cause de souffrance, privation de nourriture ou d'abreuvement par le gardien, éleveur ou détenteur d'animal domestique ou d'animal sauvage apprivoisé ou captif ; et abandon volontaire d'un animal domestique, apprivoisé ou captif. »

En conséquence, le couple devra se soumettre à la peine décidée en première instance : interdiction

définitive de détenir des équidés, remboursement des frais engagés par l'association Animaux-Secours (50 482 euros) et règlement de deux amendes de 160 euros. « Pour nous, c'est évidemment une grande victoire en matière de maltraitance animale », se félicite Alain Torrano, d'Animaux-Secours.

Rappelons que le 6 mars 2014,

l'association Animaux-Secours d'Arthaz, aidé par le refuge de Darwin à Genève et Poils Crins à Saint-Sigismond, avait procédé à l'évacuation de ces seize chevaux (âgés d'un à trente ans) avec l'appui des inspecteurs de la direction départementale des services vétérinaires et des gendarmes.

JULIEN BERRIER

**COLLONGES-SOUS-SALÈVE** | Six mois de prison avec sursis et interdiction définitive de détenir un animal

## Lourd verdict pour les maîtres des 78 bichons abandonnés

Le couple de maîtres des 78 bichons recueillis le 8 avril dernier au Refuge de l'Espoir d'Arthaz-Pont-Notre-Dame dans un état de santé déplorable a été condamné le 3 décembre dernier par le tribunal de Thonon-les-Bains à une peine de six mois d'emprisonnement avec sursis pour délits d'abandon et d'outrage.

« C'est un jugement exemplaire qui va dans le bon sens. Nous avons rempli notre rôle, la justice est passée. Il était important de savoir qu'on peut agir contre ce type de maltraitance passive. Il était aussi crucial que la confiscation des chiens soit entérinée. Leur non-restitution est une énorme satisfaction », a commenté le directeur d'Animaux Secours, Alain Torrano.



Bourrés de puces et de vers, les bichons recueillis au Refuge de l'Espoir étaient passés entre les mains de la vétérinaire pour être lavés, vaccinés, vermifugés, pués et traités contre la gale des oreilles. Photo G.V.B.G

« Tous les chiens ont trouvé une famille d'accueil et coulent des jours heureux » « Aujourd'hui, tous les chiens ont trouvé une famille d'accueil et coulent des jours heureux. Nous n'avons eu aucun retour, c'est une race qui s'adapte très bien. Ils vont de l'avant même s'ils garderont forcément le souvenir de leur vie passée. » La découverte, au début du mois d'avril dernier, des conditions pitoyables dans lesquelles vivaient les 78 bichons dans une maison collongeoise insalubre avait suscité une vive émotion dans le département. Récupérés dans un état déplorable (pas de malnutrition mais une absence totale

de soins), les bichons vivaient confinés sous un toit où le ménage avait été banni de longue date et évoluaient entre les excréments, les us sur les autres, dans une rare puanteur. « On était loin de penser pouvoir encore voir ça en 2015. L'odeur était révoltante, on avait l'impression d'être au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'état sanitaire des chiens dépassait l'entendement », se rappelle Alain Torrano, qui était intervenu sur place le jour de la saisie. Le couple de maîtres, un homme de 77 ans et une femme de nationalité suisse âgée de 70 ans, a également écoupé d'une amende de 1520 euros, à raison de 20 euros par chien (76 chiens comptabilisés pour

l'amende) et a été condamné à verser des dommages et intérêts à l'association Animaux Secours, qui avait pris en charge les chiens rescapés (lire par ailleurs). Vendredi, le couple de septuagénaires a formé appel de la décision de justice, comme il l'avait laissé entendre lors de l'audience qui s'était déroulée début novembre et qui avait précédé la mise en délibéré du jugement. En tant qu'intimé, l'association Animaux Secours reste sereine. « Eu égard aux procès-verbaux dressés et aux certificats vétérinaires, nous sommes confiants », a ponctué Alain Torrano.

Vincent BOUVET-GERBETTAZ

## L'INFO EN +

**UNE PRISE EN CHARGE SANITAIRE INÉDITE** Inédite de par le nombre important de bichons recueillis, l'affaire avait particulièrement marqué les adhérents de l'association arthazienne Animaux Secours, qui avait dû déboursier 7800 euros net pour assurer la prise en charge sanitaire des 78 chiens. Une coquette somme puisée dans les fonds propres de l'association collectés auprès de ses donateurs privés. Le Refuge de l'Espoir d'Arthaz avait dû faire appel aux SPA de Thonon, de Marlioz et d'Alibés-Bains pour assurer la prise en charge des chiens.

Le Dauphiné Libéré  
13 décembre 2015

« L'interdiction de détention est la peine la plus efficace »

Après avoir ordonné la confiscation des animaux et leur remise à Animaux Secours, le tribunal a aussi prononcé à l'encontre du couple une interdiction définitive de détenir un animal, à titre de peine complémentaire. « Cette dernière mesure correspond à la jurisprudence de la Cour de cassation relative à la loi du 6 janvier 1999 en matière de protection animale. Dans de tels dossiers où le risque de

voir la situation recommencer est élevé, il s'agit de la peine la plus adaptée et la plus efficace », a commenté Maître Eva Souplet, l'avocate de l'association Animaux Secours, à l'origine de la plainte. « Le couple a été condamné à payer 500 € de dommages et intérêts ainsi que 1 000 € au titre des frais de procédure (art. 475-1 du code de procédure pénale), au bénéfice d'Animaux Secours », a confirmé l'avocate parisienne spécialisée dans la défense des animaux.

Concernant la saisie des 78 chiens de Collonges sous Salève le 8 avril 2015, un jugement en première instance le 5 novembre 2015 mis en délibéré le 3 décembre 2015 complètement à charge sans restitution des animaux avec une peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis pour délits d'outrage et d'abandon.

Aussi il y a eu un appel de formuler par la partie adverse devant la Cour d'Appel de Chambéry pour le 1<sup>er</sup> juin 2016. Nous ne manquerons pas de vous faire part du jugement.

# 9 Beagles issus de la réhabilitation animale

Le Refuge de l'Espoir vient de trouver de bons adoptants pour 9 beagles de laboratoire. Ces animaux avaient été utilisés pour tester des aliments pour chiens. Malgré leur bon état de santé, ils auraient dû être euthanasiés : merci au GRAAL d'avoir su convaincre le labo de nous les confier. Malheureusement la majorité des cobayes utilisés dans les laboratoires sont en trop mauvais état à la fin des expériences pour pouvoir profiter d'une retraite !

## Neuf beagles à adopter au Refuge de l'Espoir

Le Messenger  
21 janvier 2016



**Arthaz-Pont-Notre-Dame.** Ce jeudi 21 janvier, Animaux-Secours (qui gère le Refuge de l'Espoir) accueille neuf beagles en partenariat avec le Graal. Déjà depuis plusieurs années, l'association Animaux-Secours est aux côtés de l'association Graal qui mène son action sur le plan national dans le cadre de la réhabilitation animale



## Un tout nouveau chalet

Un tout nouveau chalet a été construit en novembre 2015 devant notre refuge pour remplacer notre ancienne cabane en plastique très chaud en été et très froid en hiver qui abrite une quinzaine de chats en toute liberté. Aussi, nous l'avons divisé en 2 parties, une moitié contre le grillage avec 2 accès pour nos chats comme vous pouvez le voir sur la photo et une deux moitiés pour les NAC.

Nos chats ont été un peu perturbés pendant la durée des travaux mais ils ont tous trouvé un box aménagé avec couverture eau et nourriture au quotidien pour le plus grand bonheur.

Quant à nos NAC (cochons dinde, lapins...), ils sont désormais au chaud dans l'attente d'un futur adoptant, voir pour certains d'entre eux attendent les beaux jours pour être mis dans nos clapiers à l'extérieur dans un de nos parcs.



# La ferme du Refuge de l'Espoir

A fil des mois notre ferme ne désemplit plus, 5 cochons coulent une vie heureuse, un troupeau de 18 animaux (chèvres, boucs, moutons) se côtoient, un âne et 3 équidés et notre basse-cour de poules, de canards, de coqs avec dernièrement un abandon exceptionnel de 12 coqs.

C'est donc une ferme qui se développe malgré elle, soit suite à des saisies d'animaux organisées par les services vétérinaires, soit par des abandons ou des enquêtes de notre part et dont tous ces animaux arrivent ainsi au Refuge de l'Espoir.

Un tiers du Refuge de l'Espoir est donc consacré aux animaux de la ferme où chacun d'entre eux trouve les soins qu'il mérite. Il ne nous est pas facile de placer ces animaux sans prendre toutes les précautions d'usage dans la perspective éventuelle d'un futur lieu de vie aussi jamais seul et avec de l'espace en suffisance.



## Le syndrome de Noé

Nous devons de plus en plus faire face à des personnes qui ont «**Le syndrome de Noé**», appelé aussi animal hoarding («accumulation d'animaux» en anglais), est une maladie mentale qui consiste à posséder trop d'animaux. Plus exactement, on possède plus d'animaux que l'on en peut héberger, nourrir et soigner correctement et dans le même temps, on renie cette incapacité. Les malades sont vraiment attachés à leurs animaux et n'envisagent pas de s'en séparer. Le plus souvent ils ne veulent pas admettre qu'ils les font souffrir.

## 2 pétitions à signer

*Chers amis des animaux, nous vous invitons à signer 2 pétitions :*

- Faire son ménage serait-il un acte de cruauté ? En effet, chaque année en Europe, des milliers de rongeurs et de lapins font l'objet d'expériences abominablement douloureuses pour tester la toxicité des produits d'entretien et de leurs ingrédients, avant d'être inexorablement tués. Alors même que des alternatives existent ! Tant au niveau des scientifiques qui peuvent désormais utiliser des méthodes substitutives, que des fabricants qui peuvent choisir de mettre sur le marché des produits éthiques non dommageables pour les animaux, les humains et l'environnement.

Site internet [www.one-voice.fr](http://www.one-voice.fr) - rubrique «pétitions» : *Produits d'entretien*

- En novembre 2014, le ministère de l'éducation nationale communiquait enfin la loi découlant d'une directive européenne et interdisant les dissections sur Vertébrés entiers élevés dans le seul but d'être disséqués. Une organisation syndicale enseignante est parvenue à trouver une faille dans l'application de la directive afin de défendre le droit à vagabonder dans les entrailles d'une souris et défendre ainsi l'idée que l'intérêt de la dissection prévaut sur l'intérêt à vivre des souris. Il existe de nombreuses alternatives (modèles physiques ou virtuels) à la dissection.

Site internet [www.change.org](http://www.change.org) - rubrique «rechercher» : *Tuer des êtres sensibles*

# La promenade des chiens heureux

La première promenade des chiens heureux en octobre 2015 a été un franc succès aussi Animaux-Secours a décidé d'aller plus loin en proposant aux chiens des ballades plus systématiques. Pour ne pas rencontrer les problèmes de gestion des chiens en promenade, en relation avec le centre de formation ACCEFE, Animaux-Secours a certifié ainsi des personnes reconnues compétentes et responsables pour la promenade des chiens. Un certificat a été délivré aux promeneurs certifiés qui auront une large autonomie dans leur travail tout en rendant des comptes au sujet de leur activité dans le cadre du refuge.

Le Dauphiné Libéré  
6 avril 2016

L'objectif des promenades ira plus loin qu'une simple sortie pour «prendre l'air», des notions de base d'obéissance seront enseignées et l'expression des besoins naturels du chien, l'exploration par exemple, sera mise en avant.

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME |

## Première vague de promeneurs de chiens certifiés au Refuge de l'Espoir



Motivés et prêts à donner de leur temps aux chiens recueillis au Refuge de l'Espoir, une vingtaine de bénévoles ont reçu le week-end dernier leur diplôme de promeneurs de chiens certifiés. PHOTO REFUGE DE L'ESPOIR

Inspiré par le courant américain du "dog walking" (promeneur de chiens), le Refuge de l'Espoir avait décidé il y a quelques mois déjà de s'inscrire dans cette démarche éducative positive visant à redonner confiance et assurance aux chiens recueillis par ses soins, en leur permettant de se réadapter aux ordres de base, en vue de leur adoption dans les meilleures conditions possibles par le futur maître.

Le week-end dernier, au terme d'une présélection et du suivi de cours à la fois théoriques (notions d'approche d'un chien inconnu, identification des signaux de stress) et pratiques (éducation canine, mesures de sécurité), le directeur du Refuge a remis leur certifi-

cat à une première vingtaine de promeneurs bénévoles prêts à donner de leur temps. « C'est une grande satisfaction de voir ce projet se concrétiser sur le terrain, dans une démarche de qualité et non de quantité », s'est réjoui le directeur du Refuge Alain Torrano.

La remise des diplômes s'est déroulée en présence de Jean-Claude Amaud, président éducateur canin de l'ACCEFE (centre de formation pour les particuliers, les spécialistes et les professionnels du comportement et de l'éducation du chien). Fort d'une demande d'inscriptions supérieure aux prévisions, une nouvelle session de recrutement sera mise en place d'ici la fin de l'année.

Le Messager  
18 février 2016

La presse et la télévision locale ont fort bien relayé cette initiative unique, très encadrée, très professionnelle dont toutes les personnes certifiées retenues sont bénévoles et donnent de leur temps au service des animaux.

Arthaz-Pont-Notre-Dame

## Le Refuge de l'Espoir lance en mars une formation de promeneur de chiens

Aux Etats-Unis, on appelle cela le dog-walking. L'association Animaux-Secours va mettre en place une certification de promeneur de chiens, en partenariat avec le centre de formation d'éducateurs canins comportementaliste, l'ACCEFE de Thonon-les-Bains.

Destinée à tous ceux qui prennent en charge les promenades des pensionnaires du refuge d'Arthaz-Pont-Notre-Dame, cette certification vise à encadrer ces sorties et surtout à apprendre aux chiens certains ordres de base, « afin qu'il soit le plus adoptable possible », souligne Alain Torrano, du Refuge de l'Espoir, qui rappelle également que l'animal a besoin d'être mis en confiance après un abandon ou une maltraitance.

### Notions de base d'obéissance

En octobre 2015, une première promenade des chiens avait été un franc succès, selon Animaux-Secours, qui a alors décidé d'aller plus loin en proposant des ballades systématiques. C'est la raison pour laquelle l'association fondée en 1964 a souhaité faire certifier « les personnes reconnues compétentes et responsables pour la promenade des chiens ».

Ainsi c'est un certificat qui sera délivré aux promeneurs qui « au-



ront une large autonomie dans leur travail tout en rendant des comptes au sujet de leur activité dans le cadre du refuge ».

Selon le Refuge de l'Espoir, ces promenades en laisse ne se résument pas à une simple sortie pour faire prendre l'air au toutou. « Des notions de base d'obéissance seront enseignées et l'expression des besoins naturels de chien, l'exploration par exemple, sera mise en avant. »

### Signaux de stress

Assuré bénévolement par les éducateurs canins professionnels de l'ACCEFE, la formation comprend deux volets complémentaires, une partie théorique, où il est demandé d'assimiler des notions indispensables comme l'approche d'un chien inconnu, les signaux de stress, et une partie pratique comprenant l'éducation canine et les mesures de sécurité.

Une première session de formation se déroulera en mars, avec les exercices pratiques et l'examen en avril.

JÉRÔME MEYRAND

Pour s'inscrire à la formation de promeneur de chiens du refuge de l'Espoir, il faut se rendre sur le site Internet : [www.animaux-secours.fr](http://www.animaux-secours.fr) ou adresser sa candidature par courriel à [info@animaux-secours.fr](mailto:info@animaux-secours.fr).

En octobre 2015, une première promenade des chiens du refuge avait été un franc succès, selon Animaux-Secours, qui a alors décidé d'aller plus loin en proposant des balades systématiques.

24 pompiers volontaires et professionnels en formation au Refuge de l'Espoir le 29 mars 2016 pour un stage animalier.



Nos stagiaires, nos bénévoles qui sont régulièrement présents au refuge auprès des animaux.



## La vie du Refuge

Le Refuge de l'Espoir au service de tous pour le bien-être animal vis-à-vis du grand public, des jeunes dans l'apprentissage du monde animal, des stagiaires, des bénévoles jeunes et moins jeunes et des pompiers volontaires et professionnels.

Une action d'informations avec un stand Animaux-Secours à Canimasse le 2 avril 2016 avec une équipe dédiée fortement motivée accompagnée de ses 2 mascottes !

Une action d'informations dans une école à Vétraz Monthoux le 12 avril 2016 auprès d'une quarantaine d'enfants de 3 à 6 ans pour une présentation avec des grands panneaux de photos des animaux que nous avons au Refuge de l'Espoir.

Un grand merci à Cynthia et à Tatiana du Refuge de l'Espoir qui ont su faire passer un important message dans l'approche de l'animal comme un être sensible et non le considérer comme un objet.

Et bien sûr un **grand merci** à tous les enfants qui nous ont remis leur dessin.

